AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 4-7-63 235019

ÉDITION DE LA STATION DU NORD-OUEST - Arras - Tél. 23.14
(SEINE-MARITIME, SOMME, PAS-DE-CALAIS, NORD)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, - Station d'Avertissements Agricoles d'ARRAS.
C. C. P. : LILLE 57-01-67

ABONNEMENT ANNUEL
15 NF

n° XXXIV - 3 juillet 1963

AVERTISSEMENTS

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Comme prévu, les apparitions de taches se sont intensifiées à la fin-Juin consécutivement aux contaminations des 18 et 20 Juin. Une nouvelle contamination grave a été enregistrée le 28 Juin faisant craindre une nouvelle extension de la maladie entre le 4 et le 6 Juillet.

L'évolution de la végétation est rapide pour les "Bintje" et nécessite donc une cadence de traitements assez intense.

En conséquence, dans toutes les cultures non traitées depuis le Ier Juillet, il convient d'effectuer une pulvérisation soignée dès réception de cet avis. (De toutes façons, avant le 7 Juillet).

REMARQUE I - DORYPHORE - En cas de présence des toutes jeunes larves, ajouter à la bouillie un produit insecticide.

REMARQUE II - En cas de variété hâtive dont l'arrachage est prévu d'ici 15 jours, on peut surseoir au traitement à la condition d'être prêt à défaner éventuellement dès l'apparition généralisée des taches dans le champ.

CULTURES FRUITIERES

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Les premières sorties notables d'adultes ont été enregistrées à partir du 20 Juin, les sorties très importantes se situant en fin-Juin - début-Juillet.

Dans les vergers habituellement sensibles à ce ravageur, il convient donc d'effectuer un Ier traitement soigné du 8 au 10 Juillet.

Dans les vergers où les attaques de ver des fruits sont rares, intervenir du 13 au 15 Juillet (1 seul traitement sera alors suffisant)

REMARQUE - Profiter de l'opération pour ajouter à la bouillie un produit anti-tavelure.

INFORMATIONS

OIDIUM DU POMMIER

Les conditions redeviennent très favorables aux contaminations des jeunes bourgeons et la lutte doit être très soignée.

POIS

CECIDOMYIE DES FLEURS (Fleurs se tranformant en galles)

(valable uniquement pour la Vallée de la Lys et les Flandres intérieures)

Un 2ème vol partiel débute. On peut essayer sur les variètés en tout début de floraison d'appliquer un traitement avec un insecticide de contact (par exemple, D.D.T., Dieldrine...)

Pour les variètés déjà bien fleuries, employer à titre d'essai, un insecticide non toxique vis à vis des abeilles.

Les variètés en défloraison ne semblent pas sensibles aux dégats causés par cet insecte.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

R. DIVOUX

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. COUTURIER

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD-OUEST, DIRECTEUR-GÉRANT : L. BOUYX